

Procès-verbal de l'Assemblée générale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 8

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Serait-ce le droit au travail, pour les intellectuels aussi!!

Messieurs! Le Comité des Travailleurs Intellectuels Suisses adresse à toutes les sociétés, à toutes les associations qui font partie de sa fédération, une demande précise: Celle de lui remettre le cahier de leurs revendications. Il se propose d'établir ainsi le «desiderata» général du travail intellectuel suisse. Quand il aura réuni ces documents, il pourra mieux se rendre compte des points sur lesquels il doit insister ou porter plus spécialement son effort.

Il serait donc très utile de discuter dans cette assemblée les principales revendications immédiates que vous désirez faire aboutir.

Trois points se présentent à mon esprit:

1. La subvention aux Beaux-Arts qui doit être élevée;
2. Les droits d'auteur simplifiés;
3. Les restrictions d'importation étudiées.

Il y aurait donc lieu de rédiger, après une discussion sérieuse, les désirs de notre société et d'en donner communication au bureau de la Fédération des Travailleurs Intellectuels Suisses qui pourra s'en inspirer pour réaliser les postulats les plus importants de sa politique générale.

Cressier, le 30 juin 1921.

Gustave Jeanneret.

Procès-verbal de l'Assemblée générale

du 3 juillet 1921 à l'Hôtel de Ville de *Soleure*.

M. W. Röthlisberger, président central, ouvre la séance à 11 h. 15. Il rend hommage à la mémoire de nos membres décédés depuis la dernière assemblée générale: Leonhard Steiner, Eugène Burnand, Victor Gottofrey, Francis Furet, et le membre d'honneur Albert von Keller.

MM. Francillon (Lausanne) et Senn (Berne) sont chargés de fonctionner comme scrutateurs.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté sans que lecture en soit demandée.

Le rapport annuel, lu en allemand par le secrétaire R. W. Huber, est adopté; on renonce à la lecture du texte français.

MM. Zaeslin (Bâle) et Dumont (Genève) lisent, en allemand et en français, le procès-verbal de l'assemblée des délégués; ces procès-verbaux, corrigés à deux endroits, sont adoptés avec remerciements aux rapporteurs.

M. Righini, trésorier central, rend compte de l'état de la caisse centrale (on trouve les comptes aux pages 62 à 65 de ce journal). Nous devons des remerciements sincères à M. Schwarz qui nous a rendu de nouveau un grand service en établissant notre compte annuel. A cette occasion M. Righini remercie les caissiers des sections et le secrétaire central qui a fait preuve d'un grand sens économique. Après avoir entendu les rapports des deux vérificateurs des comptes, MM. Gilsi (St-Gall) et Buchs (Fribourg), l'assemblée donne pleine et entière décharge au trésorier et le remercie pour son excellente gestion.

M. Röthlisberger recommande la proposition de M. Righini, faite à l'assemblée des délégués et tendant à la création d'un fonds inaliénable de fr. 20 000.—. On est unanime à créer ce fonds dont l'assemblée générale pourra, en cas de nécessité urgente, disposer par une décision conforme à une proposition figurant à l'ordre du jour.

Comme réviseurs pour le nouvel exercice sont réélus MM. Buchs et Gilsi; comme nouveaux suppléants sont nommés MM. Francillon (Lausanne) et Blöchlinger (St-Gall).

La cotisation reste fixée à fr. 10.—.

Le budget 1920/21 (voir page 61) est adopté.

Nominations statutaires. M. Röthlisberger renouvelle la déclaration qu'il a déjà faite à l'assemblée des délégués qu'il est absolument décidé de se retirer, soit comme président central soit comme membre du Comité central. Il exprime son remerciement cordial de la confiance qu'on lui a toujours prouvée et recommande chaudement à l'assemblée générale qu'elle veuille bien nommer président central M. Righini, en confirmant ainsi la proposition de l'assemblée des délégués faite à l'unanimité et avec acclamation. M. Röthlisberger communique en même temps que l'assemblée des délégués propose comme membre du Comité central à sa place M. Blailé de la section de Neuchâtel et comme remplaçant de M. Boss M. Stauffer de la section de Berne.

M. Righini dit ses remerciements de l'honneur qu'on veut lui faire; il déclare qu'il est venu à Soleure avec la ferme décision de se retirer du

Comité central, se sentant quelque peu fatigué et usé après ces longues années de travail pour la société. On a pourtant beaucoup insisté qu'il ne serait guère dans l'intérêt de la société s'il s'en allait en même temps avec M. Röthlisberger. Tous ses collègues le connaissent depuis longtemps et ils voudront bien le prendre avec ses défauts et ses quelques qualités. Il constate qu'il a une volonté assez développée et qui ne se plie pas facilement, mais qu'il se sait animé des meilleures intentions pour le bien de la société.

M. A. Mayer (Bâle) exprime, d'un cœur ému, au président central sortant de charge les meilleurs remerciements pour l'excellente direction de la Société et son grand dévouement. L'assemblée applaudit M. Mayer quand il déclare que le vice-président Righini est sans aucun doute le plus digne successeur de M. Röthlisberger. «Qu'arriverait de nous, si M. Röthlisberger nous quittant, M. Righini ne se laisserait porter à la présidence?»

On procède à l'élection du président central. Tous les bulletins portent le nom de M. Righini, et cette élection est saluée par l'acclamation de l'assemblée. M. Righini se dit profondément touché de cette preuve d'affection que l'assemblée a bien voulu lui témoigner; il prie de lui conserver ces sentiments, dont il aura beaucoup besoin, n'ayant nullement caché les défauts qu'il se connaît. Il doit compter sur l'aide des sections et de chaque collègue pour pouvoir remplir son devoir pour le bien des artistes. Uniquement nos efforts réunis, le dévouement de chacun de nous assureront le développement des intérêts de l'art et des artistes. Ces paroles, ainsi que le remerciement renouvelé que M. Righini adresse au président Röthlisberger qui a bien mérité de la Société, sont salués par de vives acclamations.

Les deux nouveaux membres du Comité central, A. Blailé (Neuchâtel) et F. Stauffer (Berne), sont également élus à l'unanimité (45 voix).

Candidats. Sept sections recommandent l'admission de 19 candidats. On vote sur chacun séparément; tous sont admis sans discussion. (Voir leurs noms dans le procès-verbal allemand, page 57/58).

En donnant un aperçu de la situation et de l'activité de la Caisse de secours, M. Righini adresse aux présidents des sections la prière d'aider cette institution afin d'obtenir une plus grande régularité dans le paiement des pour-cents sur les prix des ventes.

Quant à la Fédération des Travailleurs Intellectuels nous référons au rapport que M. Jeanneret a lu à l'assemblée des délégués. (Voir pages 74 et suivantes). Le Comité central se charge de fixer la liste de nos revendications qui devra être remise à cette association.

M. Righini résume notre point de vue au sujet du Turnus 1921. L'assemblée approuve avec unanimité la résolution suivante, votée par l'assemblée des délégués: «L'assemblée générale de la société P. S. et A. S., réunie à Soleure, désapprouve la façon de procéder du Kunstverein quant à l'organisation du Turnus de 1921. Il est très regrettable que le Kunstverein, vu les changements importants de cette organisation, n'ait préalablement cherché une entente avec les artistes. La société P. S. et A. S. espère que de telles entreprises ne seront pas au bénéfice d'une subvention fédérale. La société P. S. et A. S. est toujours disposée à entrer en pourparlers avec le Kunstverein pour la réorganisation du Turnus.»

L'assemblée charge le Comité central de faire discuter au sein des sections les différentes prescriptions établies pour nos membres quant à la participation aux jurys d'un concours ou d'une exposition.

La séance est levée à 12 h. 30.

R. W. Huber.

Dans une courte séance qui a eu lieu immédiatement après l'assemblée générale, le Comité central s'est décidé de nommer deux vice-présidents: le premier, M. Hermenjat, appartenant à la Suisse romande, le second, M. A. Mayer, appartenant à la Suisse allemande. On nomme M. Liner trésorier central (à partir d'octobre). M. Righini gardera la caisse jusqu'à ce moment.

Des bonnes nouvelles!

Nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos collègues deux nouvelles très importantes dont ils auront du reste déjà pris connaissance par les journaux: Le Conseil fédéral a bien voulu donner suite à nos demandes répétées en fermant nos frontières aux marchandises d'art venant de l'étranger. Il est bien entendu que les œuvres d'art qui contribuent à l'enrichissement de la vie artistique de notre pays seront toujours reçues